Image not found or type unknown

Les recours offerts à la victime d'un dommage causé par un produit défectueux

Actualité législative publié le **08/06/2023**, vu **540 fois**, Auteur : Jérôme CHAMBRON, petit juriste généraliste bénévole à BAC+4 en Droit acquis en 2000 à l'Université Grenoble Alpes ou UGA

Les recours offerts à la victime d'un dommage causé par un produit défectueux : les réponses du Code civil

URGENCES :

https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/numeros-telephone-urgence-pour-victimes-30577.htm

Code civil, dila, légifrance :

Article 1231-1

Version en vigueur depuis le 01 octobre 2016

Création Ordonnance n°2016-131 du 10 février 2016 - art. 2

Le débiteur est condamné, s'il y a lieu, au paiement de dommages et intérêts soit à raison de l'inexécution de l'obligation, soit à raison du retard dans l'exécution, s'il ne justifie pas que l'exécution a été empêchée par la force majeure.

Source à jour :

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000032010123

Article 1245-1

Version en vigueur depuis le 01 octobre 2016

Créé par Ordonnance n°2016-131 du 10 février 2016 - art. 2

Les dispositions du présent chapitre s'appliquent à la réparation du dommage qui résulte d'une atteinte à la personne.

Elles s'appliquent également à la réparation du dommage supérieur à un montant déterminé par décret, qui résulte d'une atteinte à un bien autre que le produit défectueux lui-même.

Source à jour :

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000032023629

Article 1641

Version en vigueur depuis le 16 mars 1804

Création Loi 1804-03-06 promulguée le 16 mars 1804

Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

Source à jour :

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006441924

DE PLUS :

https://www.village-justice.com/articles/responsabilite-des-produits-defectueux-quel-delai-prescription-pour-produit-mis,46564.html?mtm_campaign=newsletter_Village

https://www.efl.fr/actualite/actu_f20bbe9e7-b28f-447d-8777-0935c3befe19

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés